

Itinérance et COVID-19 : s'adapter pour plus d'humanité

Ces presque 12 mois de pandémie mondiale ont révélé au grand jour des inégalités économiques et sociales qui existaient déjà. Il est devenu évident que nous ne sommes pas tous égaux devant le confinement, le couvre-feu, les mesures de prévention et même la COVID-19. Dans un tel contexte, une société riche et gouvernée par des principes de droit telle que la nôtre a le devoir d'atténuer autant que possible, pour les populations les plus vulnérables, les contrecoups des mesures qu'elle impose. Comment pourrions-nous accepter que des politiques inadaptées à la réalité des personnes vivant dans la précarité et appliquées sans discernement les rendent encore plus vulnérables, alors qu'il serait possible d'envisager d'autres solutions sans pour autant compromettre la protection et la santé de la population ?

Les intervenantes et les intervenants communautaires sont confrontés quotidiennement à la détresse de ces personnes qui habitent les rues de Montréal. Se révèle ainsi une société à plusieurs vitesses, dans laquelle certains ont les moyens de se protéger et de se conformer aux réglementations, tandis que d'autres sont pénalisés pour leur incapacité à le faire. Alors que les groupes communautaires s'efforcent de répondre aux besoins essentiels de ces derniers et d'insuffler un peu d'humanité dans leur existence, les autorités refusent les alternatives à la criminalisation de ces personnes, déjà aux prises avec d'autres difficultés menaçant leur survie. Comment pourrait-on se doter de politiques plus humaines ?

D'autres expériences en matière de pandémie (pensons aux années de lutte contre le VIH) ont clairement démontré la nécessité de rejoindre les individus et les communautés là où ils se trouvent et de les impliquer dans la recherche de solutions. La réalité à Montréal, aujourd'hui, est tout autre. Ceux qui sont en première ligne, dans nos rues, sont confrontés à un manque d'écoute incompréhensible de la part des autorités sanitaires. Déjà contraints d'adapter constamment les services communautaires afin de répondre aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance (risquant de mourir de froid ou peut-être d'une surdose) tout en prévenant le risque de propagation de la COVID-19, les organismes ne peuvent et ne doivent lutter seuls. Ils ont tant à faire pour rendre moins inaccessibles des services qui n'auront jamais été aussi essentiels...

Monsieur le Premier ministre, vous affirmez qu'il y a assez de places dans les refuges. Pourtant, les refuges débordent, et les intervenantes et les intervenants sont à bout de souffle. Malgré tout, ceux-ci et les principaux acteurs concernés par les enjeux de l'itinérance (dont plusieurs sont exacerbés par la COVID-19) doivent contribuer aux pistes de solution pour réduire les méfaits de politiques qui mettent en péril la santé et la sécurité des personnes qui vivent dans la rue. Le simple fait de refuser la non-criminalisation des personnes en situation d'itinérance en contexte de couvre-feu sous prétexte que certains individus pourraient se faire passer pour des « itinérants » afin de déroger aux règles en vigueur démontre la méconnaissance des décideurs quant à la réalité du terrain.

De plus, les personnes qui vivent dans la rue parfois dans des logements de fortune doivent composer avec des problèmes de santé multiples aggravés par l'hostilité de la rue. Les blessures, les engelures et les problèmes respiratoires font partie du quotidien de ceux qui n'ont pas d'abri. Malheureusement, les personnes en situation d'itinérance, qui ont pu subir des formes de discrimination de la part de certains professionnels de la santé, sont souvent méfiantes et à venir en consultation dans un réseau public incompatible avec leur réalité. Dans le contexte actuel, nous sommes préoccupés par nos

difficultés à maintenir un lien avec ces personnes marginalisées à qui l'on impose trop de contraintes. D'autres vies pourraient être perdues.

Un dialogue franc et transparent s'impose. Monsieur Legault, nos intervenantes et intervenants ainsi que les personnes marginalisées et en situation d'itinérance demandent à être entendus.

Lettre signée par :

Dr David-Martin Milot,

Président de Médecins du Monde Canada

Marjolaine Pruvost,

Coordonnatrice de la Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS)